

2014/029

HP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/11

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 06 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 26 février 2014.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 9 votants : 9

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – BEUGNET — CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – TESTON – VERNET - VOLLE

Excusés : M. AUZAS

Absents : M. DELAUZUN – FIALON – SALA - BOUAZZA

M VOLLE André a été élu secrétaire

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2014.

Parallèlement au vote du budget primitif 2014 du budget principal,
Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 % :

NATURE	TAUX 2013	PROPOSITION 2014
Taxe Habitation	12.66 %	12.79 %
Taxe Foncière Bâti	18.91 %	19.10 %
Taxe Foncière Non Bâti	84.94 %	84.94 %

.../...

2014/030

RP

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 comme suite :
 - * Taxe d'habitation : 12.79 %
 - * Taxe Foncière bâti : 19.10 %
 - * Taxe Foncière Non bâti : 84.94 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 06 mars 2014.

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 07 mars 2014
Le Maire,
Pierre MAURIN.



DENOMINATION
ASSAINISSEMENT
2013

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Nombre de membres en exercice : 14	
Nombre de membres présents : 9	
Nombre de suffrages exprimés : 9	
Votes	Contre : 0
	Pour : 9
Date de la convocation le 26.02.2014	
Séance du 06 mars 2014	

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Joël TESTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Mr MAURIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	11 302,62 €	/	47 697,70 €	/	59 000,32 €
Opérations de l'exercice	26 159,40 €	33 960,01 €	206 650,45 €	189 507,83 €	232 809,85 €	223 467,84 €
TOTAUX	26 159,40 €	45 262,63 €	206 650,45 €	237 205,53 €	232 809,85 €	282 468,16 €
Résultat de clôture	/	19 103,23 €	/	30 555,08 €	/	49 658,31 €

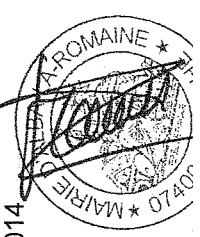
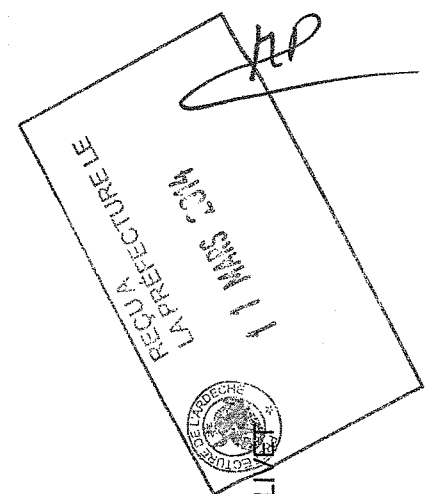
Besoin de financement	/
Excédent de financement	30 555,08 €
Restes à réaliser	77 200,00 €
Besoin de financement des RAR	27 832,00 €
Excédent de financement des RAR	/
Besoin total de financement	/
Excédent total de financement	2 723,08 €
2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	/
	au compte 1068 investissement
	19 103,23 €
	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations M MAURIN. VOLLE. HILAIRE. CROZIER. BEUGNET. TESTON. CORNET. VERNET. JOLLIVE
Le Maire ne prend pas part au vote
Pour expédition conforme, le 07 mars 2014
Le Maire, Pierre MAURIN



2014/032

HP

